Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20260227-27022026D1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 février 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de M. ANDRO Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRO Dominique, BUREL Michel, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Jean Michel, GOYAT Brigitte, HELGUEN Michel, HELIAS Emmanuel, LE DONGE Magali, LOUSSOUARN Arnaud, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard, ROUXEL Alain, TALBOT Adrien.

Etait absente excusée : Catherine GUEGUEN
Madame Catherine GUEGUEN a donné procuration à monsieur Emmanuel HELIAS

Monsieur Arnaud LOUSSOUARN a été nommé secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants :15

1-2026 Approbation des comptes de gestion 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20260227-27022026D1-DE

Déclare que le compte de gestion dressé pour le budget principal et pour le budget annexe du lotissement « résidence des quatre vents » pour l'exercice 2025, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Plovan, le 2 mars 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Dominique ANDRO

